



juin 2009


LES ÉTUDES DE L'ADU

Dynamiser l'agriculture dans l'Aire urbaine : un enjeu de développement économique et de cadre de vie

Une agriculture menacée

Un territoire face aux mutations du monde agricole

Un territoire périurbain qui pourrait tirer profit des chances offertes par l'agriculture



Les politiques d'aménagement local ont longtemps accordé aux espaces agricoles périurbains une place réduite. Il est vrai que ces territoires, à mi-chemin entre ville et campagne, restaient suffisamment marginaux pour ne susciter qu'une attention limitée : les espaces ruraux coïncidaient avec les activités agricoles et suffisaient à en fixer les limites.

Avec le temps, le fait périurbain s'est progressivement installé. Les communes se sont peu à peu redéployées hors de leurs frontières pour dessiner des territoires de marge à l'emprise croissante ... et rendre moins pertinente l'opposition traditionnelle entre ville et campagne. C'est ainsi que l'intensité de l'étalement urbain a progressivement obligé à reconsidérer la fonction agricole de certaines zones périurbaines et à tenir compte de leur potentiel de développement : aujourd'hui, ces espaces peuvent tout autant dynamiser une ville que tirer parti de son voisinage...

L'agriculture périurbaine est une chance pour le territoire...

Ce constat s'applique tout particulièrement à l'Aire urbaine Belfort - Montbéliard - Héricourt - Delle, territoire caractéristique d'un fonctionnement de type périurbain et d'un potentiel agricole important. Plusieurs effets peuvent être attendus de l'essor d'une agriculture périurbaine solide. D'abord un développement de l'économie et de l'emploi, en réponse à une demande croissante en produits locaux. Ensuite, une mise en valeur du territoire par le maintien de zones ouvertes en franges d'agglomération, la préservation des paysages et la présence de la nature en ville. Enfin, un renforcement de la fonction citoyenne, par exemple par le soutien à l'émergence de fermes pédagogiques.

... malgré les difficultés du monde agricole

Pourtant, l'agriculture de l'Aire urbaine peine à exploiter le potentiel offert par la périurbanisation. Depuis 1979, ce sont 62 exploitations et 215 ha de Surface Agricole Utile (SAU) qui disparaissent chaque année. Si l'avancée de l'urbanisation est la cause directe de ce recul, elle exerce aussi ses effets indirectement en générant d'autres bouleversements : pression sur le prix et la qualité des terres agricoles, réserve de terrain par des particuliers, mitage des espaces agricoles, ... Seules les grandes exploitations, orientées massivement vers la production céréalière, semblent pouvoir affronter les différentes pressions. Avec comme conséquence une perte progressive des spécificités locales, l'uniformisation et la simplification des paysages, une atteinte à la biodiversité et à la qualité des eaux.

Revitaliser l'agriculture pour un territoire durable

Un projet de revitalisation de l'agriculture de l'Aire urbaine apparaît donc souhaitable pour que s'opère un renversement de tendance en faveur d'un développement harmonieux du tissu rural et urbain, respectueux des besoins de chacun.

Cet horizon est évidemment partagé par l'ensemble des acteurs locaux. Pour le Pays de Montbéliard, la prise en compte des dynamiques agricoles s'inscrit directement dans les axes du SCoT. Celui-ci accorde en effet une large place aux enjeux portés par les espaces périurbains, avec l'affirmation de la vocation des espaces forestiers, la gestion des franges d'agglomération ou la préservation de l'agriculture. Le SCoT du Territoire de Belfort consacre lui aussi un volet important au potentiel offert par « la ville à la campagne ». Plus largement, documents ou manifestations témoignent de l'emprise croissante de la dimension environnementale dans la conception locale du développement : Charte de l'agriculture périurbaine (2002), Charte forestière du Pays de l'Aire urbaine (2006), opération « Nature en ville » portée en 2003 et 2004 par l'ADU, la CAPM et la DIREN. Tout ceci illustre la volonté d'engagement de chaque acteur sur son territoire, mais rappelle aussi que l'Aire urbaine reste l'échelle pertinente de réflexion et d'action.

Des questions-clés, conditions d'une action efficace

En définitive, les enjeux de l'agriculture du Nord Franche-Comté peuvent se décliner en quelques questions : les modes d'exploitation agricoles en vigueur sont-ils les seuls envisageables pour l'Aire urbaine ? Y a-t-il une place pour une agriculture biologique en produits locaux, répondant à une demande d'alimentation saine ? Peut-on mettre un frein à une expansion urbaine plus encline à consommer des espaces agricoles que des espaces forestiers mieux protégés ? Comment inverser le déclin observé et s'orienter vers un équilibre des tissus urbain et rural, respectant les besoins réciproques entre ville et campagne ?

Des questions d'autant plus importantes pour le territoire que de nombreux aménagements devraient voir le jour au cours des prochaines années. La problématique agricole interpelle à nouveau le socle identitaire de notre territoire, dont la position singulière entre industrie et ruralité constitue un élément différenciateur porteur d'attractivité et de développement.

+ Une agriculture menacée

LA PROXIMITÉ URBAINE CONSTITUE UN FREIN AU MAINTIEN DE L'AGRICULTURE

La périurbanisation a des effets négatifs sur l'activité agricole. La proximité urbaine, liée à un manque de gestion concertée des espaces agricoles, génère des pressions sur l'organisation des terres agricoles, leur qualité productive, leur valeur sur le marché et suscite des comportements opportunistes de réserve foncière :

- L'artificialisation des sols touche les terres agricoles à potentiel agronomique fort, ce qui limite la qualité productive de l'agriculture.
- L'avancée de l'urbanisation est responsable d'un mitage des espaces agricoles : les terres d'un même exploitant sont souvent dispersées, leur accès depuis l'exploitation rendu laborieux, et les conflits d'usages fréquents.
- Les terres agricoles font l'objet de spéculations foncières : leur valeur sur le marché foncier n'est plus reliée à leur potentiel agricole mais à leur potentiel d'urbanisation. Face à la hausse des prix du foncier constructible en zones périurbaines, de nombreux propriétaires réservent leur terrain en attendant qu'il devienne urbanisable. Cette pression foncière s'exerce notamment dans la couronne périurbaine de Belfort : les grands projets structurants (TGV, hôpital, zones d'activités...) et la périurbanisation créent des tensions sur le marché du foncier agricole. Par exemple, les prairies naturelles se vendent 3 300 €/ha dans le Territoire de Belfort contre 2 890 €/ha dans le Doubs (*Source* : annuaire de la statistique agricole 2007). La diminution du nombre de terres agricoles disponibles entraîne donc une concurrence entre exploitants pour acquérir des terrains.
- Le repli des espaces agricoles provient également du souhait de particuliers de disposer de terrains d'agrément en zone périurbaine.

La gestion des espaces agricoles est une composante à part entière de la politique d'aménagement territoriale.

Elle doit s'inscrire dans un cadre coopératif et s'attacher à revaloriser les espaces agricoles périurbains pour rétablir l'équilibre entre espaces ruraux et espaces urbanisés au sein du Pays de l'Aire urbaine.



Un exemple de coopération entre monde agricole et urbain : la charte agricole d'Aubagne

En 1990, la municipalité d'Aubagne, les agriculteurs et les organismes compétents ont signé une Charte agricole pour préserver l'image d'une tradition agricole, faire face aux pressions urbaines et à la perte d'emplois agricoles.

La première action de la charte fut de protéger 847 ha de zones agricoles en les classant en zone NC dans le POS pour une durée de 10 ans (qui a eu un impact remarquable sur le prix des terrains). Un comité composé d'exploitants fut également créé afin d'émettre un avis sur la délivrance de permis de construire dans les zones agricoles.

En février 1992, une convention est signée entre la municipalité d'Aubagne et la SAFER : création d'un observatoire local du marché foncier agricole, application du droit de préemption par la SAFER sur les terrains agricoles pour rétrocession à des exploitants ou à la municipalité qui louera ces terrains aux agriculteurs...

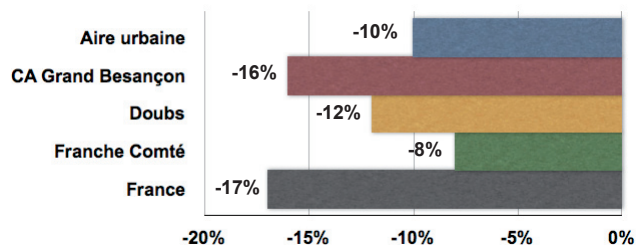
Cette charte agricole a également impulsé la création des « jardins du Pays d'Aubagne », marque de commercialisation de produits en filière courte. Avec le slogan « plus frais, plus près », celle-ci vend la production de 47 exploitants à travers les marchés, la vente directe, les grossistes, les détaillants et la grande distribution. Depuis 2000, la marque connaît un franc succès commercial au-delà du territoire d'Aubagne. (voir <http://rives.revues.org/document64.html>).

LES SURFACES AGRICOLES PRODUCTIVES SE DÉSORGANISENT ET DIMINUENT

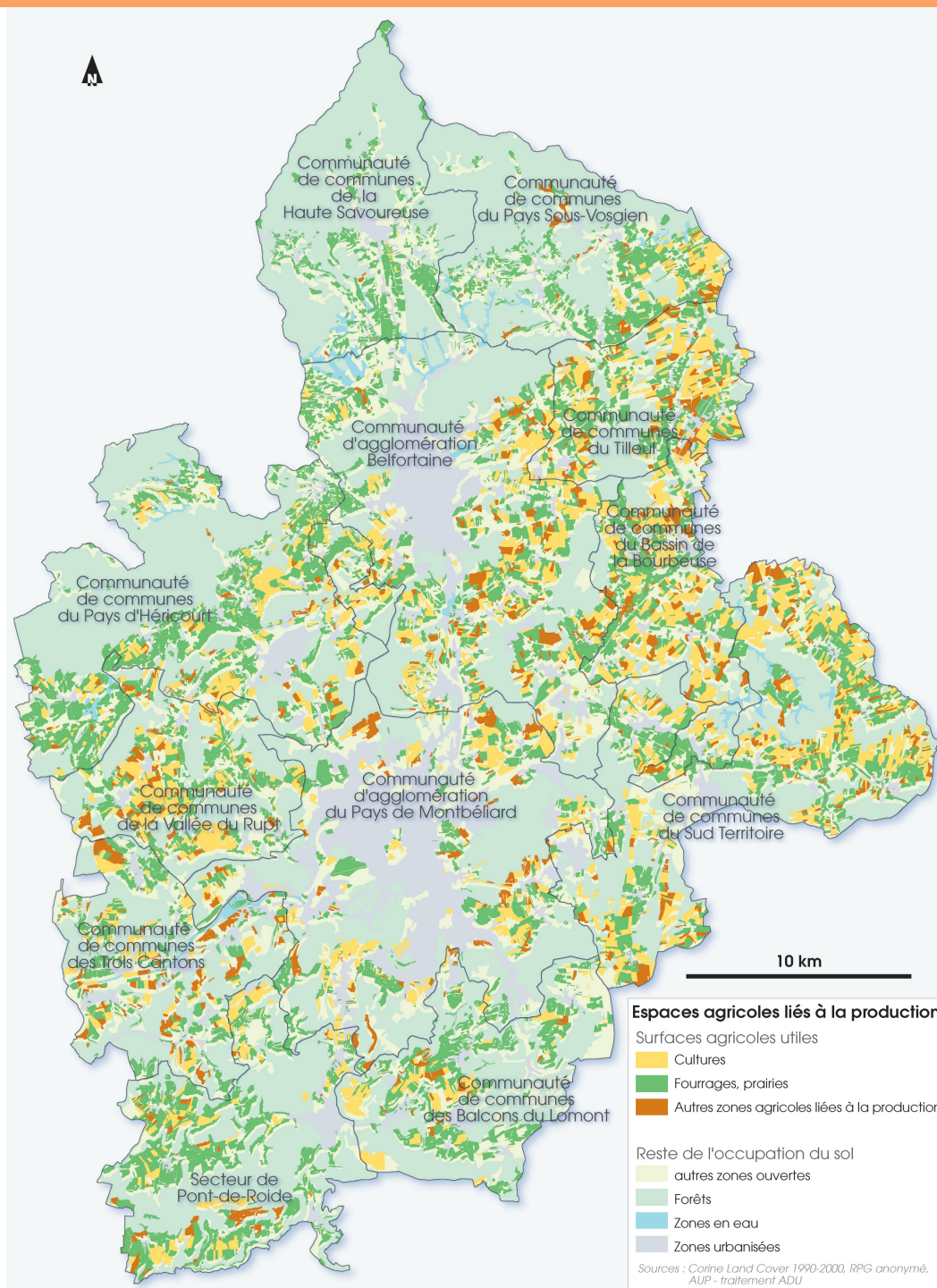
Dans l'Aire urbaine, la surface agricole utile a diminué, mais moins fortement qu'au niveau national (-10% contre -17%, *graphique 1*). Cette diminution a touché principalement les agglomérations de Belfort et de Montbéliard ainsi que le sud du territoire.

L'agriculture occupe encore 31 % du territoire (du même ordre que l'agglomération bisontine), malgré des mutations affectant la rentabilité agricole et l'organisation territoriale (*carte 1*).

GRAPHIQUE 1 : EVOLUTION DE LA SAU (1988 - 2000)



CARTE 1 : ESPACES AGRICOLES LIÉS À LA PRODUCTION : 31 % DU TERRITOIRE DE L'AIRE URBAINE



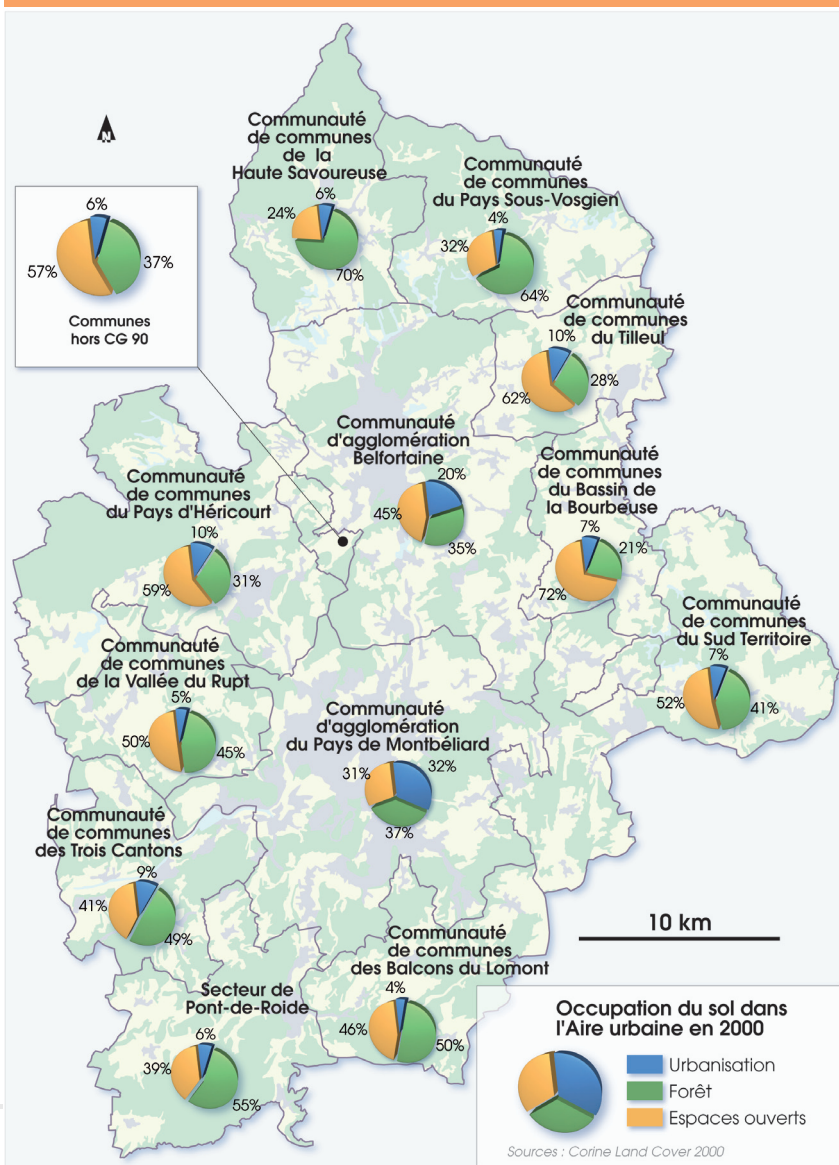
DISPARITION PAR CHANGEMENT D'USAGE

Le recul des zones productives est notamment lié à la proximité de la ville : la Surface Agricole Utile représentait 83 % des espaces ouverts en 1990, et seulement 76 % en 2000 (Sources : Corine Land Cover - ADU).

Ainsi, une grande partie des terres agricoles perdent leur fonction productive, par exemple au profit de l'élevage équin non professionnel dans le pourtour des agglomérations de Montbéliard et de Belfort. Le changement d'usage s'effectue notamment lors des transactions foncières : les exploitants agricoles sont prioritaires à l'achat, mais par défaut un particulier peut se porter acquéreur.



CARTE 2 : OCCUPATION DU SOL PAR EPCI SUR L'AIRE URBAINE EN 2000



Définition

Surface Agricole Utile (SAU)

Concept statistique destiné à évaluer la surface du territoire consacrée à la production agricole. La SAU est composée de terres arables (grande culture, cultures maraîchères, prairies artificielles...), surfaces toujours en herbe (prairies permanentes, alpages), cultures pérennes (vignes, vergers...).

Elle n'inclut pas les bois et forêts. Elle comprend en revanche les surfaces en jachère, c'est-à-dire les terres retirées de la production (gel des terres). Ces terres sont incluses dans les terres arables.

Zones ouvertes, milieux ouverts

Espaces dégagés composés notamment de zones agricoles, de zones de végétation basse, d'espaces verts urbains etc.

DISPARITION PAR ENFRICHEMENT ET ARTIFICIALISATION

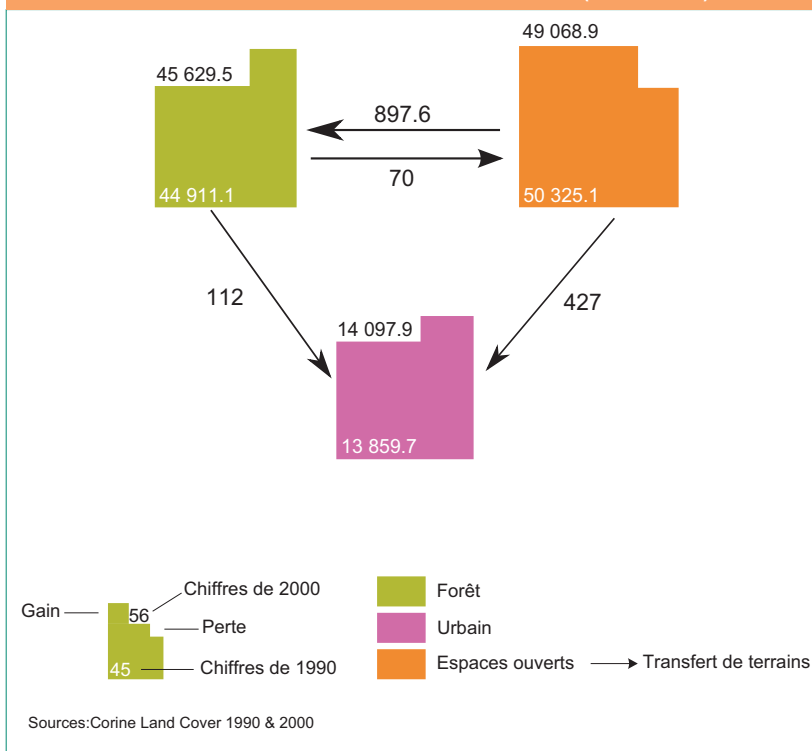
Tous les six ans en France, près de 300 000 ha de terres cultivables sont urbanisés, soit l'équivalent d'un département français. Dans l'Aire urbaine en 10 ans, les zones bâties ont augmenté de 4 % contre 5 % au niveau national (Sources : IFEN, Corine Land Cover-ADU).

Chaque année, 130 ha d'espaces ouverts disparaissent dans le Nord Franche-Comté : pour 90 ha, il s'agit de l'avancée de la forêt (enfrichement), et pour 40 ha de l'urbanisation.

Légalement, les espaces agricoles sont peu protégés, si bien que l'étalement urbain grignote préférentiellement les zones ouvertes plutôt que les zones forestières (80 % des zones urbanisées sont issues de zones ouvertes contre

20 % de milieux forestiers). Une meilleure articulation est à rechercher entre l'extension urbaine et la préservation des zones agricoles dans un souci de préservation du potentiel de production, de la biodiversité et de développement d'un lien social entre la ville et les espaces périurbains. Cela concerne particulièrement l'Aire urbaine puisque de nombreux projets en cours ou à venir sont consommateurs d'espaces agricoles : LGV Rhin-Rhône, gare TGV, zone Pluton, site hospitalier médian, Technoland II, Guinottes II, etc.

SCHÉMA 1 : ÉVOLUTION DE L'OCCUPATION DES SOLS SUR L'AIRE URBAINE DE BELFORT - MONTBÉLIARD - HÉRICOURT - DELLE (1990 - 2000)



Note de lecture :

Le schéma représente les transferts d'occupation du sol entre les espaces de forêt, les espaces urbains et les espaces ouverts sur 10 ans (1990 - 2000).

Dans l'Aire urbaine en 1990, les espaces ouverts étaient de 50 325 ha, ils ne sont plus que 49 068 ha en 2000. Cette disparition s'est faite au profit de la forêt pour 897 ha et au profit de l'urbain pour 427 ha. Dans le même temps la forêt a été défrichée de 70 ha pour devenir des espaces ouverts et de 112 ha pour devenir de l'espace urbain. Les espaces urbains sont les seuls à avoir augmenté pendant la période (+238 ha).

Lutte contre la diminution des zones productives et l'enfrichement : l'exemple de Vernouillet

A Vernouillet dans les Yvelines, une forte volonté politique de certains élus a permis la mise en place en 2000 d'actions en faveur de l'agriculture et de la maîtrise foncière.

L'activation d'une loi très peu utilisée (article L125-1 du Code rural), qui oblige les propriétaires de foncier agricole à lutter contre l'enfrichement, a notamment permis de relancer l'agriculture et de faire fortement baisser le coût du foncier agricole (voir IAURIF-DRIAF 2005, <http://www.terredeliens.org/spip.php?article232>).

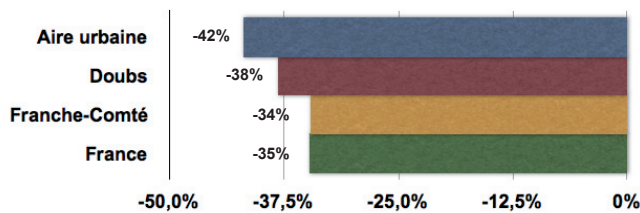


MOINS D'EXPLOITATIONS ET UNE PRODUCTIVITÉ ACCRUE : 0,4 % DE LA POPULATION EXPLOITE 31 % DU TERRITOIRE

Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, le monde agricole a connu de profondes mutations, avec un essor considérable de la productivité : entre 1970 et 2005, la croissance de la production agricole s'est élevée à 30%, pour une diminution constante du nombre d'exploitations et des emplois (Source : FAOstat) (graphiques 2 et 3).

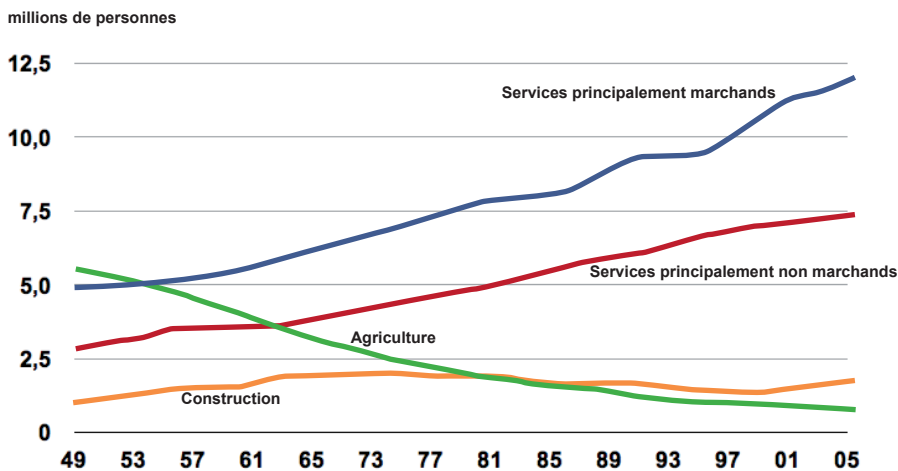
Dans l'Aire urbaine, le nombre d'exploitations a plus fortement chuté qu'au niveau national (42 % contre 35 %). Plus de 1 300 exploitations ont ainsi disparu entre 1979 et 2000 (Source : RGA).

GRAPHIQUE 2 : ÉVOLUTION DU NOMBRE D'EXPLOITATIONS (1988 - 2000)

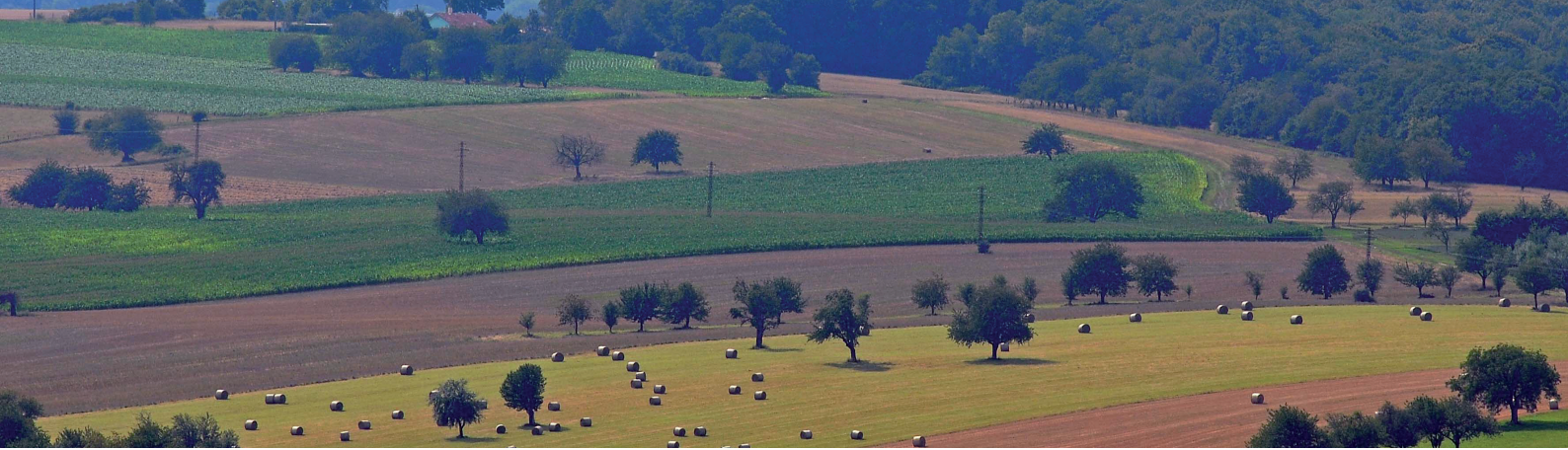


Source : RGA

GRAPHIQUE 3 : EMPLOI NATIONAL PAR BRANCHE (1949 - 2005)



Source : Insee, comptes nationaux - base 2000



+ Un territoire face aux mutations du monde agricole...

Les mouvements de l'activité agricole sont gouvernés par de nombreux facteurs : baisse des prix due à la concurrence internationale, évolutions techniques, demande des consommateurs, orientations nationales et européennes de la politique agricole ... et d'autres facteurs susceptibles d'engendrer un changement dans la configuration territoriale de l'Aire urbaine.

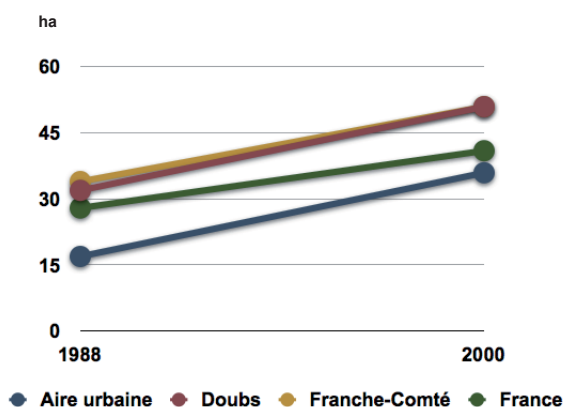
DES EXPLOITATIONS TOUJOURS PLUS GRANDES ET COMPÉTITIVES POUR UNE AGRICULTURE MOINS DIVERSIFIÉE

L'évolution de l'activité agricole locale se caractérise par une chute des exploitations non professionnelles à productivité faible, au profit des formes regroupées et des exploitations professionnelles. Celles-ci sont de taille suffisante pour assurer à l'agriculteur une activité principale et un niveau de revenu lui permettant de faire vivre sa famille. Plus compétitives, elles offrent aussi une résistance accrue aux pressions foncières et aux obligations de modernisation. En 2000, elles représentaient la moitié des exploitations contre 37 % en 1979. Les exploitations individuelles ont diminué de 16 % sur la même période (Source : RGA).

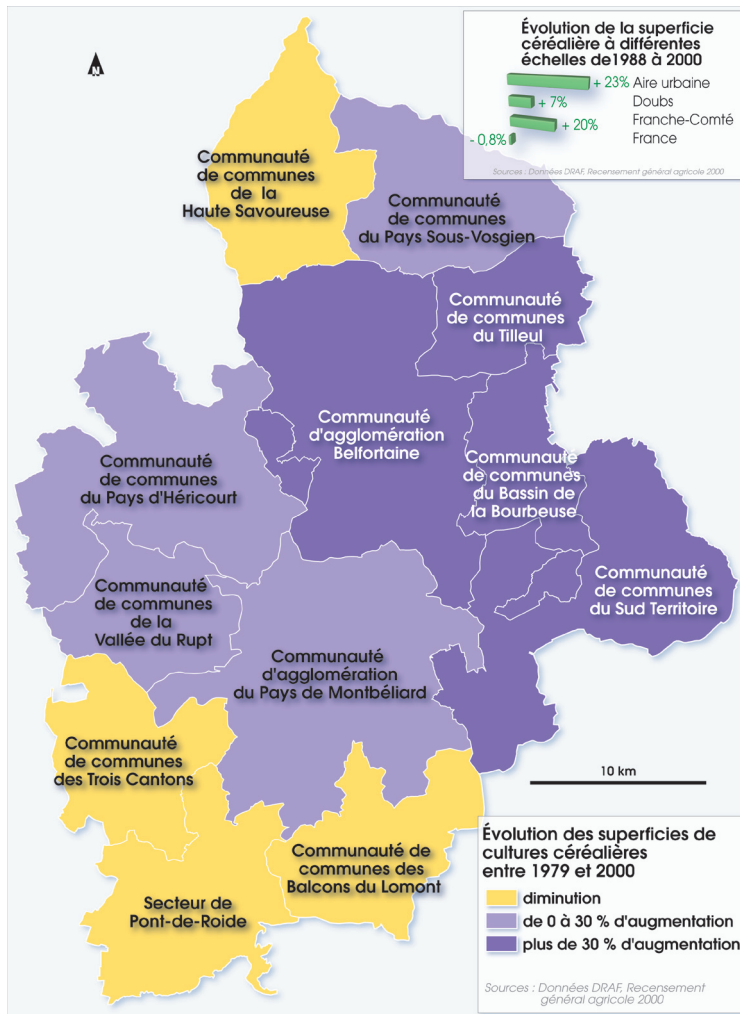
Parallèlement, la taille moyenne des exploitations a plus que doublé en 12 ans, soit deux fois plus qu'à l'échelle française. Les grandes exploitations, notamment celles dépassant les 50 ha, représentaient 20 % des exploitations totales en 1979 et 60 % en 2000 (graphique 4).

Ces exploitations compétitives adoptent des stratégies de spécialisation orientées vers les variétés les plus rentables et les grandes cultures : localement, la surface céréalière a augmenté de 22 %, alors qu'elle est restée stable au niveau français. Les cultures de céréales se situent principalement à l'Est de l'Aire urbaine (faible dénivelé et les grandes surfaces disponibles). Elles atteignent 36 % des surfaces cultivées dans la Communauté de Communes du Sud Territoire en 2000, contre 21 % en 1979.

GRAPHIQUE 4 : EVOLUTION DE LA TAILLE MOYENNE DES EXPLOITATIONS (1988-2000)



CARTE 3 : EVOLUTION DES SUPERFICIES DE CULTURE CÉRÉALIÈRE ENTRE 1979 ET 2000



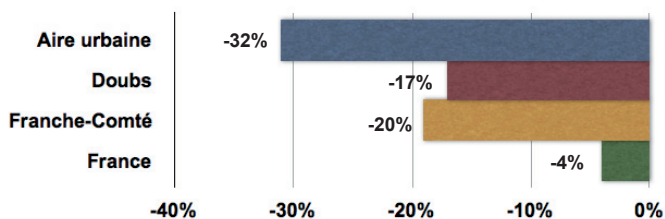
La pérennité semble aujourd'hui assurée pour les grandes exploitations à dominante céréalière dont la surface ne cesse d'augmenter (carte 3). Cependant, ce modèle agricole n'est pas sans conséquence sur les agriculteurs, les consommateurs, l'environnement, le paysage et le cadre de vie. L'enjeu pour le territoire n'est-il pas aussi de préserver et promouvoir une agriculture traditionnelle aux côtés de la production intensive ?

UNE PERTE PROGRESSIVE DE L'IDENTITÉ TERRITORIALE

Berceau de la race montbéliarde, territoire d'élevage laitier, le cheptel bovin participe largement de l'identité des lieux. Aujourd'hui, cette identité locale est menacée puisque l'effectif de vaches laitières a régressé de plus de 30 % en 12 ans, soit une chute 7 fois supérieure à la diminution française.

Le nombre de prairies diminue donc au profit de terres labourées. Ce changement entraîne une perte de qualité paysagère et des risques environnementaux liés à l'érosion des sols. Si l'Aire urbaine ne tente pas d'enrayer la diminution de l'élevage laitier par le biais d'actions d'encouragement de la filière (soutien à la production, à la transformation et à la vente, ...), c'est une part forte de son identité et de ses qualités environnementales qui risquent de disparaître.

GRAPHIQUE 5 : ÉVOLUTION DE CHEPTEL DE BOVIN LAITIER (1988 - 2000)



UNE POLLUTION DES EAUX DE SURFACE À ENRAYER

Dans le cadre du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), le comité de Bassin Rhône-Méditerranée indique que les principaux problèmes rencontrés sur le bassin versant du Doubs concernent notamment des pollutions par les pesticides. Le programme de mesures 2010-2015 met tout particulièrement l'accent sur la lutte contre les produits phytosanitaires. Il propose par exemple de substituer certaines cultures par d'autres moins polluantes ou de mettre en place un dispositif de gestion concertée sur les pesticides.

L'agriculture constitue une des causes principales de pollutions diffuses des ressources en eau. Le développement d'une agriculture intensive doit être accompagné de mesures actives permettant de limiter l'utilisation de produits phytosanitaires et leur impact sur l'environnement.



Le département de l'Hérault : un exemple d'action pour lutter contre les pollutions agricoles

Pour une agriculture de qualité et respectueuse de l'environnement, le département met en place plusieurs mesures d'aide qui portent sur :

- l'acquisition du matériel informatique de traçabilité par les coopératives agricoles.
- la création d'aires de lavage des machines à vendanger avec traitement des effluents.
- la création d'aire de remplissage des pulvérisateurs agricoles, et l'aide au réglage de ces derniers.
- le traitement des effluents des caves particulières,
- l'achat en CUMA (coopérative d'utilisation du matériel agricole) de matériel agricole respectueux de l'environnement,
- la recherche sur les cultures intermédiaires pièges à nitrates (CIPAN).

UNE SIMPLIFICATION DU PAYSAGE

Entre autres facteurs, l'Aire urbaine tient sa richesse paysagère d'une situation privilégiée entre Vosges et Jura, au carrefour de multiples vallées, qui lui confère une diversité de perspectives visuelles. Tantôt forestiers, tantôt urbains, les différents paysages sont empreints d'une grande variété dans les productions agricoles, aujourd'hui menacée.

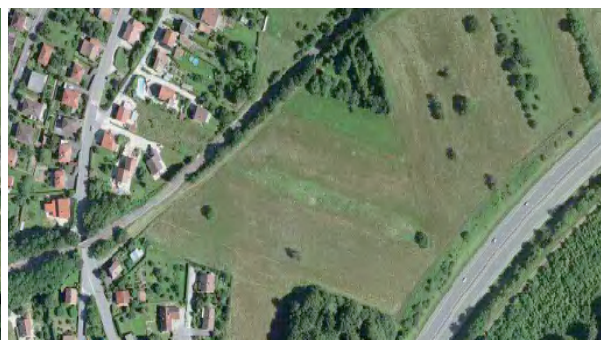
Le passage à un système agricole intensif engendre une simplification du paysage agricole, en particulier lors de remembrement. Le paysage est de plus en plus marqué par de vastes étendues cultivées et par la disparition d'éléments différenciateurs : haies d'arbres, bosquets, murgers, vergers, champs et prairies bocagés...

Le paysage de l'Aire urbaine tend à se simplifier, les pratiques agricoles intensives requérant souvent des parcelles vastes et uniformes.

EXEMPLE DE SUPPRESSION D'UNE RANGÉE D'ARBRES SUR LA COMMUNE DE VOUJEAUCOURT



Situation en 2000



Situation en 2007

Source : CAPM



+ Un territoire périurbain qui pourrait tirer profit des chances offertes par l'agriculture

Malgré les mutations en cours, l'agriculture offre une richesse environnementale, identitaire et économique dont le territoire peut se saisir.

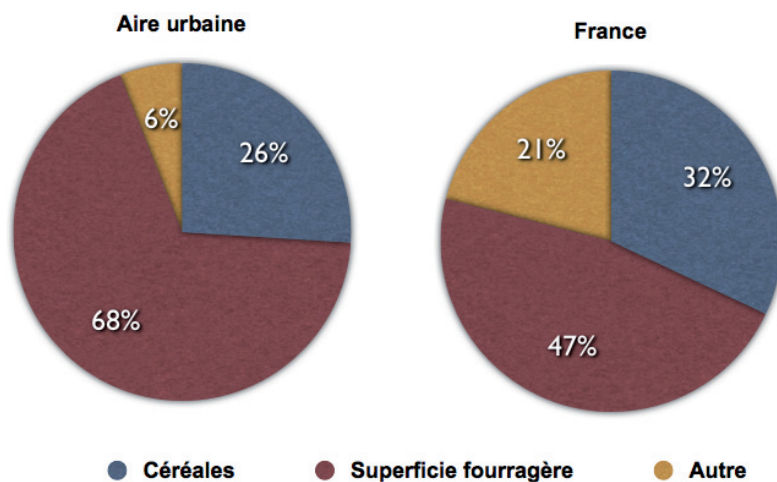
RELANCER LA FILIÈRE LAIT

L'élevage est encore très présent dans l'Aire urbaine puisque 2/3 des terres agricoles y sont consacrés. L'activité laitière occupe une place importante, avec 32 % du cheptel bovin constitué de vaches laitières, contre 20 % à l'échelle française. Cependant, la filière est moins importante qu'à l'échelle du Doubs et mérite d'être relancée : en 2000, 68 % des terres sont en superficie fourragère contre 87 % dans le département.

création d'unités locales de transformation (laiteries, fruitières ou autre transformation du lait...), actuellement peu présentes sur le territoire. Une telle orientation permettrait notamment aux exploitants d'être moins tributaires des variations de prix du lait.

Outre des qualités paysagères liées aux prairies bocagères, le maintien et le développement de cette activité peuvent être une réelle opportunité économique. Cela suppose cependant la

GRAPHIQUE 6 : RÉPARTITION DES SURFACES AGRICOLES EN 2000



SOUTENIR LES JEUNES EXPLOITANTS

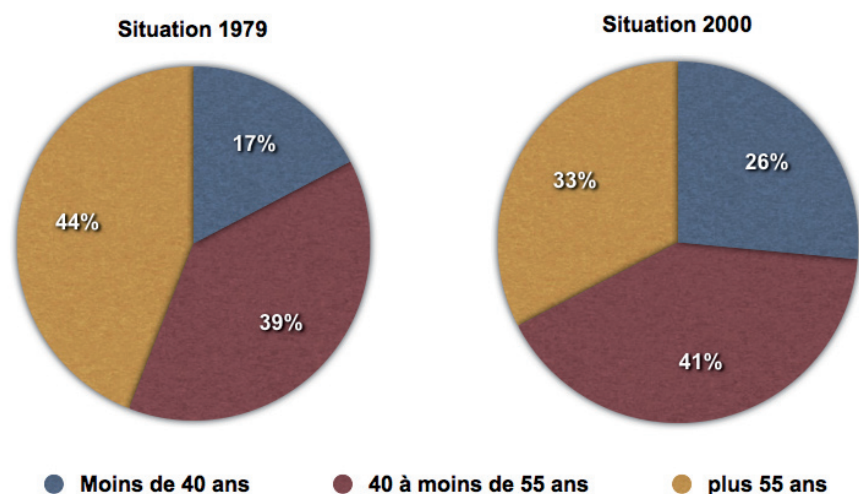
La part de jeunes exploitants est en augmentation malgré la chute globale du nombre de professionnels, ce qui peut constituer un point d'appui solide pour la redynamisation de l'agriculture. Dans le secteur de Pont-de-Roide notamment, presque la moitié des exploitants avaient moins de 40 ans en 2000, contre 21 % en 1979 (Source : RGA). Malgré tout, les jeunes exploitants ne sont pas aussi nombreux qu'à l'échelle départementale : 27 % des exploitants de l'Aire urbaine ont moins de 40 ans, contre 36 % dans le Doubs.

L'environnement périurbain coïncide d'ailleurs assez bien avec les attentes du monde familial agricole : aujourd'hui, plus de la moitié des conjointes d'exploitants ne travaillent pas dans l'exploitation et sont susceptibles d'exercer une activité professionnelle en ville.

Le nombre d'installation de nouveaux agriculteurs reste faible. Les candidats à l'installation peuvent rencontrer des difficultés relatives à la pression foncière, à la pression des agriculteurs souhaitant agrandir leur exploitation, à la diminution des terres à louer, à la peur de transmettre ses terres à des personnes non locales, ... Le mouvement mérite donc d'être relancé.



GRAPHIQUE 7 : AGE DES EXPLOITANTS DE L'AIRE URBAINE



Le Conseil régional de Franche-Comté soutient les jeunes agriculteurs

Pour faciliter la venue des agriculteurs de moins de 40 ans en Franche-Comté, le Conseil régional a mis en place des aides à l'installation. Les agriculteurs peuvent en bénéficier dans le cadre d'une installation, d'une reprise d'exploitation, d'une diversification de production ou d'une conversion à l'agriculture biologique. Depuis 1989, plus de 900 agriculteurs en ont bénéficié pour un montant moyen en 2000 de 10 500 € (aides en trésorerie).

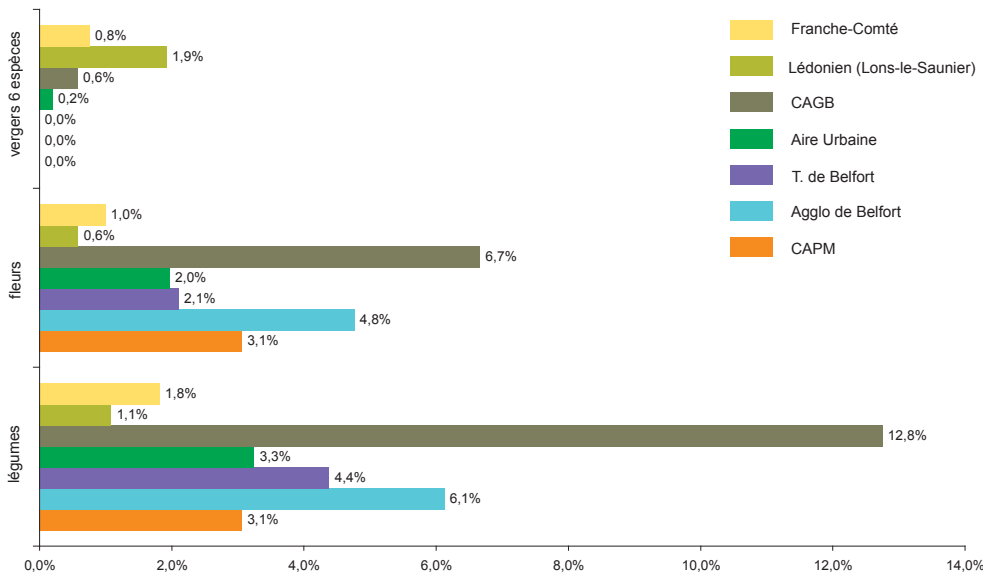
LIER LA PRODUCTION AGRICOLE LOCALE À LA DEMANDE DES CONSOMMATEURS

Dans le Pays de l'Aire urbaine comme à l'échelle nationale, les consommateurs - en particulier urbains - sont de plus en plus demandeurs de produits locaux. Cette tendance est une réelle opportunité pour l'agriculture périurbaine.

Cela suppose cependant une diversification des productions agricoles en direction de différents types d'élevage et de cultures (maraîchage, fruits, céréales diverses...

fleurs coupées). Localement, ce type de production est peu développé. En 2000, le maraîchage est effectué par environ 13 % des exploitants bisontins, pour seulement 3 % dans l'Aire urbaine ; 2 % des exploitants produisent des fleurs, contre presque 7 % dans la CAGB.

GRAPHIQUE 8 : PART DES EXPLOITATIONS CONSACRANT UNE PARTIE DE LA PRODUCTION AU MARAÎCHAGE À L'HORTICULTURE AUX VERGERS (2000)



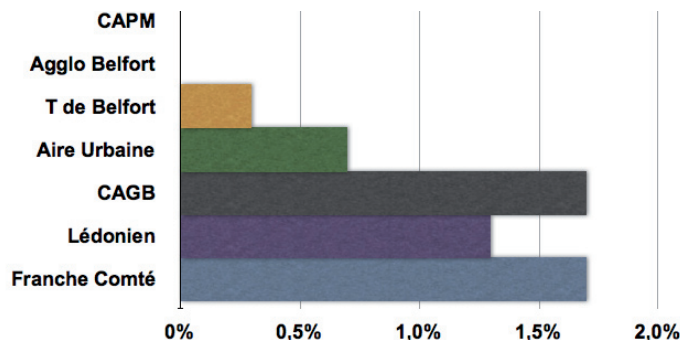
Reconnecter l'agriculture locale au développement économique du territoire suppose également le développement des circuits courts de commercialisation : marché, vente directe à la ferme, point de vente collectif des agriculteurs locaux, Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP)...

L'offre est actuellement faible : les points de vente directe sont peu nombreux (« La corbeille paysanne » à Audincourt) et les producteurs locaux sur les marchés peu présents. Aucune AMAP n'a encore vu le jour sur l'Aire urbaine. Toutefois, deux structures du réseau Cocagne existent (jardins maraîchers

biologiques à vocation d'insertion sociale et professionnelle), l'une à Bavans, l'autre à Héricourt.

Malgré une demande croissante des consommateurs en direction d'une alimentation saine, l'agriculture biologique est très peu présente sur le territoire, et inexistante sur la Communauté d'Agglomération de Montbéliard et la Communauté d'Agglomération Belfortaine.

GRAPHIQUE 9 : PART DES EXPLOITATIONS EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE (2000)



L'Aire urbaine compte plus 300 000 consommateurs qui expriment des attentes en matière d'espace, de nature et de produits issus de l'agriculture biologique. Une gestion concertée entre collectivités, agriculteurs et organismes agricoles doit être envisagée pour faire face aux attentes réelles auxquelles l'agriculture peut répondre : consommateurs souhaitant s'orienter vers une alimentation locale, diversifiée et saine, objectifs liés à la qualité du paysage (paysages diversifiés et bucoliques, interface sociale ville / nature), relance de l'activité agricole, préservation de l'identité territoriale...

Ces nouvelles opportunités pourraient provoquer une plus grande hétérogénéité des systèmes de production en milieu périurbain. On pourrait observer notamment une plus grande diversité dans la spécialisation des exploitations (développement du maraîchage, cueillette fruits, fleurs), dans la structure socio-économique (les structures peuvent avoir une orientation économique à temps plein ou de travail à temps partiel ou encore d'activité de loisir), dans les filières de commercialisation (vente directe, sur marchés, en paniers, à la ferme, points de vente...), et un plus grand développement du marketing direct.

QUELQUES EXEMPLES D'EXPÉRIENCES EN COURS

Sensibilisation du public : l'arche de la nature du Mans

Sur un territoire de 450 ha, cet espace est décliné en trois pôles : le bocage autour de la ferme pédagogique qui accueille des races locales et anciennes, un jardin biologique avec des légumes anciens et des herbes aromatiques, la rivière et sa maison de l'eau qui permet des expositions pédagogiques sur le thème de l'eau.
Contact : archedelanature@ville-lemans.fr

Circuit court de commercialisation : l'exemple de l'AMAP de Vaucelles, Caen

Un groupe de consommateurs passe un contrat avec un maraîcher local. Chaque consommateur achète à l'avance sa part de récolte par souscription. Les légumes à cultiver (variétés et quantités) sont choisis conjointement par le producteur et les consommateurs avant la saison de production. Ils sont ensuite partagés chaque semaine selon les modalités définies par le groupe. La distribution d'autres produits bio (viandes, lait, camembert, oeufs, pommes, jus de pommes, pain ...) se fait aussi à Caen.

L'AMAP a notamment pour objet de favoriser une agriculture locale, diversifiée, durable et écologiquement saine de sorte que les producteurs puissent se consacrer entièrement à la qualité de leur production,

Partenariat autour de la question agricole : projet SAUGE, Besançon

Le projet SAUGE (Solidarités Agricole et Urbaine pour des Gains Economiques et Environnementaux et en terme d'emplois) mis en place en 2005 sur l'agglomération de Besançon, s'est orienté selon plusieurs axes :

- favoriser la diversification et l'adaptation des activités agricoles
- relier la demande locale (176 000 consommateurs potentiels) avec la production locale
- favoriser un réseau de formation, d'insertion et de création d'emplois
- favoriser les liens entre ville et campagne

En 2007, des projets concrets existent, nés de ce projet SAUGE :

- une organisation de circuits courts de commercialisation, avec des publics cibles : les cantines scolaires, les circuits de paniers (légumes notamment), les marchés agricoles bio et traditionnels sur Besançon et les villages.
- des projets de maraîchage
- une activité autour des chênes
- des ateliers de fleurs coupées
- un atelier de découpe de viande bovine
- un groupement d'employeurs, organisé entre agriculteurs et collectivités
- des parcours de randonnée, de ferme en ferme
- des journées de randonnée, organisées sur le thème de la découverte de l'agriculture...

Restauration collective orientée Bio : l'exemple de Lons-le-Saunier

L'engagement dans le bio tient à la survenue d'une pollution aux nitrates de la nappe phréatique. Pour remédier à ce type d'incident, la ville incite, depuis 2001, les agriculteurs à planter du blé bio dans la zone de captage pour faire du pain et alimenter la restauration collective de la commune.

A l'heure actuelle, les produits bio servis sont le pain, les yaourts naturels ou aromatisés, le bœuf du self et un repas par mois.

La poursuite du projet prévoit :

- d'augmenter la part de produits bio dans les repas ou la fréquence des repas bio
- de faire jouer le droit de préemption sur les terrains en vente de la zone de protection de captage, afin de gérer plus facilement les installations et les productions sur ces parcelles
- de rechercher une solution pour partager la viande des bovins avec d'autres restaurateurs (privés)
- de prévoir la création d'une association de restauration collective jurassienne, après la signature d'une charte de qualité en 2008 entre la préfecture du Jura, le CG 39 et la CCI.

L'AGRICULTURE PERIURBAINE DANS LE PAYS DE MONTBELIARD

Un enjeu de développement durable inscrit dans le Schéma de Cohérence Territoriale

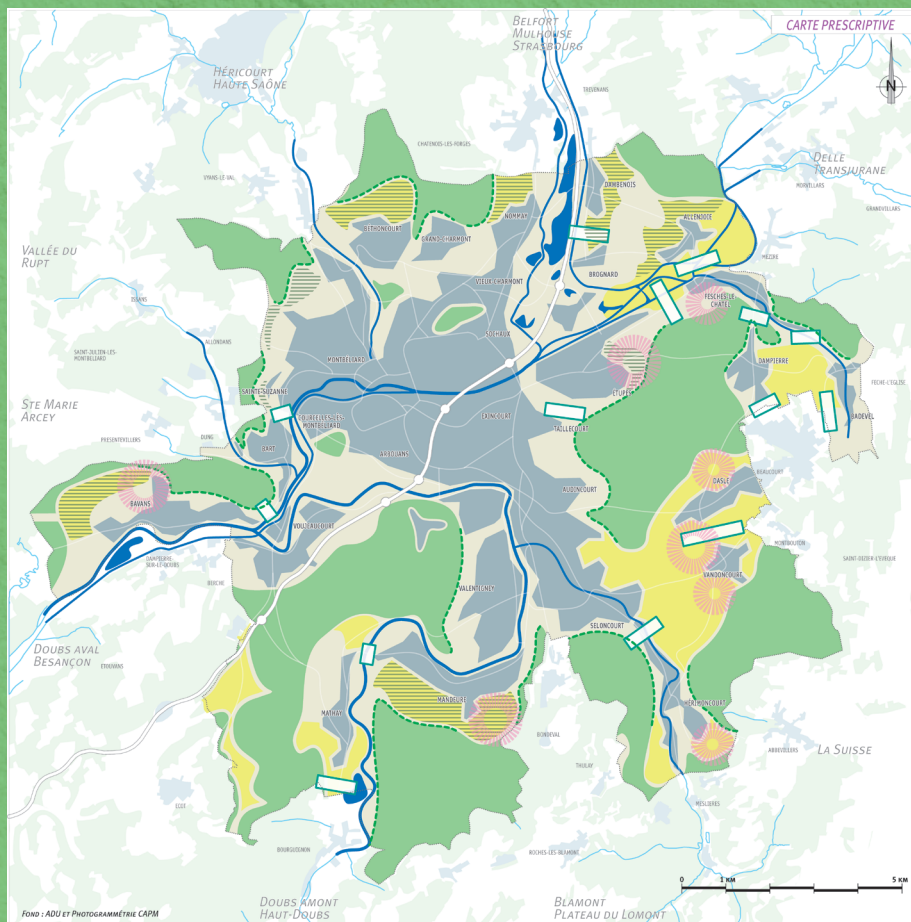
Les espaces agricoles exploités couvrent 3 000 ha dans Pays de Montbéliard, soit 1/5 du territoire. 77 exploitations ont leur siège dans l'agglomération. Leur maintien est donc un enjeu majeur : écologique, paysager, économique (115 emplois), patrimonial, sociétal...

Le Pays de Montbéliard a intégré l'agriculture dans sa stratégie de développement territorial souhaitant maintenir un équilibre entre les espaces naturels et les zones urbanisées. L'agglomération a déterminé les unités foncières intéressantes pour l'agriculture ainsi que les zones de vergers à maintenir dans le cadre du Schéma de Cohérence Territoriale. L'objectif est d'assurer la pérennité de ces espaces et de garantir aux agriculteurs la viabilité des zones agricoles à long terme. Les documents d'urbanisme locaux doivent préserver ces espaces et garantir

des conditions d'exploitation satisfaisantes : interdiction de mitage, limitation de l'urbanisation autour des exploitations, maintien des voies d'accès, aménagements fonciers respectueux du paysagère, etc. Voir SCOT - Mai 2006.

La préservation de ces espaces est une condition nécessaire pour le maintien de l'agriculture mais non suffisante pour la survie des exploitations et pour répondre à tous les enjeux associés.

Un chantier s'ouvre pour s'appuyer sur l'agriculture comme outil de développement durable : structuration d'une filière agricole économiquement viable (circuits courts...), promotion d'une meilleure qualité de l'offre alimentaire dans un souci de santé publique et de réduction des inégalités sociales (culture biologique et cantines scolaires...), aménagement, préservation et valorisation des espaces pour renforcer la qualité du cadre de vie tout en respectant les contraintes liées à l'exploitation.



I - Les orientations environnementales

Préserver les espaces naturels et mettre en valeur le paysage et le patrimoine

Affirmer la vocation des franges d'agglomération, des espaces agricoles périurbains et des espaces forestiers

- Principales lisières entre urbanisation et forêt à traiter
- ▭ Ceintures vertes entre les bourgs et les villages
- ▨ Unités foncières intéressantes pour l'agriculture
- ⊙ Principaux vergers de l'agglomération
- ▩ Zones tampon entre urbanisation et forêt